

LE

CHEVALIER DE LA GRAGNOTTE



LIBRARY



Resp 35341. 6/1

LE  
**CHEVALIER DE LA GRAGNOTTE**

DE CL. PEYROT

AVEC

UNE ÉTUDE SUR PEYROT

ET

SUR LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION  
DANS LE ROUERGUE

PAR LE DOCTEUR L<sup>\*\*\*</sup> DE S<sup>\*\*\*</sup>



ALBI  
IMPRIMERIE HENRI AMALRIC

—  
1892



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 101

LECTURE 1

MECHANICS



# CLAUDE PEYROT

PRIEUR DE PRADINAS (1789-1795)

---

Quand Auguste Fourès publia, il y a quelques mois, dans un journal languedocien<sup>1</sup>, la FARCE DE VIDAL, le musicien d'Issel, *Roland le Vaillant*, je songeai à une foule de petits chefs-d'œuvre languedociens ignorés aujourd'hui du grand public et qui cependant mériteraient de revoir la lumière, parce qu'ils joignent à une exquise saveur d'archaïsme ces qualités de style, de finesse, d'observation et de gaité qui rendent si captivante notre littérature patoise.

Tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, la *Granoul-Ratomachio* d'un poète inconnu du xvii<sup>e</sup> siècle, le *Testament d'un porc* d'Augé Gaillard, l'*Enlèbomen d'un pastis* par un Montalbanais, les jolies pièces des frères Rigaud et le *Chevalier de la Gragnotte* de Peyrot.

Celui-ci est assez peu connu. Aussi croyons-nous être agréable aux amis des lettres romanes

(1) Le *Lauragais*, journal hebdomaire, Villefranche-de-Lauragais, 1890.

en réimprimant cette légère et moqueuse satire d'un des plus aimables poètes languedociens de la fin du dernier siècle.

Peyrot n'appartient cependant pas directement au Languedoc ; c'est un Rouergat, et la dernière édition de ses œuvres a été publiée, en 1855, à Milhau, sa ville natale.

Pour ce motif, Peyrot est peut-être inconnu sur les bords du Canal, entre Cette et Toulouse, mais une courte étude biographique le fera bientôt connaître.

Claude Peyrot naquit, comme nous l'avons dit, à Milhau (Aveyron), en 1709. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il fit ses études à Toulouse, où il cultiva la poésie non seulement dans la langue d'Homère et de Virgile, mais surtout en français et en patois.

Il obtint, en effet, grâce à deux jolis *Sonnets à l'honneur de la Vierge*, deux prix à l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse, et, à Rodez, qui eut aussi à cette époque son culte à Clémence Isaure, un troisième prix avec *le Combat pastoral*.

Mais la langue sonore et familière de Goudouli l'inspirait autrement que le solennel langage péniblement codifié par l'Académie française. Il vivait, d'ailleurs, à une époque où le français n'avait pas encore triomphé dans le midi et où, à Toulouse en particulier, non seulement les prêches, les sermons, les publications se faisaient en patois, mais

où, dans les familles, dans l'aristocratie même, le patois était la seule langue usitée.

Nommé prébendier de l'église Saint-Sernin, Peyrot pendant vingt ans habita Toulouse, c'est-à-dire que, pendant vingt ans, le patois toulousain, cet idiome imagé, coloré, vif, sonore, expressif, fut à peu près le seul langage duquel il se servit.

A ce propos, je ferai une observation. La dernière édition des œuvres de Peyrot, celle de 1855, a été publiée en dialecte rouergat, ce qui la défigure sensiblement ; ainsi l'*a* romain s'y trouve remplacé presque partout par l'*o* auvergnat. Exemple :

« Lou coucut o contat, l'hiber bo trescoula,

« Lo biso », etc.

Or, cette substitution est posthume. Il suffit de lire dix lignes des *Géorgiques patoises* pour voir que Peyrot a écrit dans l'idiome toulousain presque pur. C'est la langue de Goudouli qu'il parle et qu'il écrit et il n'en ignore aucune des règles, aucune des tournures, aucune des finesses. D'ailleurs, ce travestissement ne se retrouve pas dans les premières éditions ; il est l'œuvre d'un éditeur mal inspiré. Cette observation a bien sa valeur, car elle fait rentrer Peyrot dans le cycle des *classiques languedociens*, dont on a voulu le distraire, et elle en fait, pour nous, habitants du centre de la patrie romane, qui avons conservé intacte la langue ramondine, un poète national.

Après ces vingt années de séjour à Toulouse, Peyrot fut pourvu d'un prieuré à Pradinas, petit village du canton de Sauveterre, non loin de Rodez. C'est là qu'il passa modestement sa vie presque entière, et c'est de là qu'il emporta, selon l'usage du siècle dernier, le nom, sous lequel il est généralement connu, de *prieur de Pradinas*.

Le prieur de Pradinas mourut à un âge très avancé, en 1795; il avait par conséquent 86 ans.

Dans sa longue et paisible carrière, éloigné des premiers évènements politiques du siècle, dont le contre-coup ne se faisait pas encore sentir dans la province, il vit passer les règnes de Louis XV et de Louis XVI; mais il vécut encore trop longtemps pour échapper au spectacle douloureux des excès de la Révolution, dont, en bon curé de campagne, il avait salué l'aurore.

Le tableau de la société de l'époque est trop connu pour que nous le refassions ici. Cette société de province, image fidèle de la société parisienne, avait bu comme celle-ci aux sources capiteuses de l'Encyclopédie. La résistance des Parlements au chancelier Maupeou avait soufflé sur elle un vent de fronde; en outre, la musique, les vers, la science et la philosophie avaient pénétré, avec Gluck et Grétry, avec Rousseau et Voltaire, aussi bien dans les châteaux et les humbles presbytères du Rouergue que dans les palais de Versailles ou les salons aristocratiques du fau-

bourg Saint-Germain. Généreuse mais imprévoyante, la noblesse provinciale applaudissait de loin aux audacieuses théories de Diderot, aux utopies sentimentales de Jean Jacques, aux paradoxes insolents de Beaumarchais ; comme Paris, elle acclamait la jeune liberté se levant sur l'Amérique, elle faisait de Lafayette un héros et de Washington et de Franklin les précurseurs des temps nouveaux. Aussi accueillit-elle avec une sorte de fanatisme les réformes de Louis XVI et les préludes mêmes de la Révolution.

Or, ce mouvement libéral, enfanté par les hautes classes de la société française et duquel est sortie la Révolution, fut particulièrement accentué dans certaines provinces.

On sait, par exemple, quelle large part y prit le Dauphiné. C'est de l'Assemblée de Vizille, œuvre exclusive de Mounier et du comte de Virieu, que sortirent les Etats-Généraux de 1789 et que naquit Mirabeau.

La Bretagne même, qui devait plus tard si audacieusement braver la Convention, fut, à cette heure psychologique, grisée de liberté ; les femmes et les mères des Chouans, M<sup>mes</sup> d'Autichamp, de Bourmont, d'Andigné, de Caqueray, de Quatre-Barbes, y brodaient elles-mêmes, de leurs mains aux veines bleues, le drapeau tricolore de la fête de la Fédération ; et, bien plus, Bonchamps, le héros le plus pur, le seul pur peut-être de la

Vendée, achetait, le 12 novembre 1790, un bien national confisqué sur le clergé.

Mais ce qu'on sait moins, c'est que le Rouergue fut également à l'avant-garde de ce mouvement.

Toute une noblesse, jeune, vaillante, enthousiaste, amie des lettres et des arts, mêlant à ses plaisirs des rêves de fraternité et des projets de réforme sociale, s'y agitait et remuait imprudemment le levain des libertés populaires, dans lesquelles elle devait sombrer.

A sa tête, on remarquait deux hommes d'égale énergie, mais dont la fortune fut très inégale. L'un était un ancien mousquetaire qui avait démissionné lors de la suppression de ce corps d'élite, en 1776, le vicomte Louis-Gabriel-Ambroise de Bonald (ou Bonal), le futur auteur de la *Théorie du pouvoir*, le futur orateur de la Chambre de 1816 et le futur académicien. L'autre était un jeune avocat au Parlement de Toulouse, le baron Alexandre-Marc-Antoine de Sambucy-Miers, qui, malgré de réelles capacités et un dévouement absolu à la cause des Bourbons, devait mourir sous la Restauration dans un état voisin de l'indigence <sup>1</sup>.

(1) La biographie du vicomte de Bonald, père d'un des plus éminents prélats de notre clergé, est trop connue pour qu'il soit besoin de la donner ici. Il n'en est pas de même de celle de son collaborateur. M. de Sambucy était né à Milhau le 30 août 1750 ; il était l'arrière-petit-fils d'un avocat toulousain qui avait obtenu l'*Eglantine* au concours de 1691 et qui nous a laissé de jolies poésies patoises et françaises ; son grand-père avait été capitoul en 1745 ; son père était officier au régiment de l'Ile-de-France ; son oncle était conseiller à la cour des Aides de Montauban.

Autour d'eux se groupaient deux cousins de M. de Sambucy, MM. de Sambucy-Sorgues et de Sambucy-Luzançon; MM. de Tauriac, de Bourzès, de Grandsagnes-Hauterive et de Cassan; puis trois conseillers à la Cour de Toulouse, MM. de Carbon, Peyrot de Vailhausy et de Julien de Pégueirolles; MM. de Galy et de Vezins; un bel esprit, le chevalier de Rebourguil, maistre de camp de cavalerie et lieutenant des gardes de M<sup>gr</sup> le comte d'Artois; l'abbé de Mostuéjols, premier aumônier de Madame; l'évêque de Rodez, Champion de Cécé, et enfin des lettrés plus modestes, comme

De bonne heure M. de Sambucy se destina à la magistrature; il acheta en 1775 le siège de M. de Fajole-Clairac, conseiller au Parlement de Toulouse, mais la suppression de la 3<sup>e</sup> chambre des enquêtes l'empêcha d'entrer en charge; il épousa alors, en 1783, M<sup>lle</sup> Catherine-Marie de Fajole, dont le père et les deux frères étaient également conseillers au Parlement, et vint se fixer à Milhau. — Arrêté une première fois au Puy, en 1792, alors qu'il allait rejoindre l'armée de Condé et relaxé faute de preuves, il fut emprisonné une seconde fois aux Carmélites de Toulouse par ordre de Dartigoeyte, et y subit une longue détention, qui ne prit fin qu'au 9 thermidor. A partir de ce moment et jusqu'à la Restauration, il fut un des agents secrets les plus actifs et les plus dévoués de Louis XVIII dans le Midi; il fonda, avec M. de Pourquery du Bourg, un comité royaliste toulousain, qui fit passer au prince exilé d'assez fortes sommes et constitua le noyau de l'*Institut philanthropique*, qui souleva le Midi en l'an VII; il fut des 80 gentilshommes qui, en 1798, envoyèrent de Bordeaux une adresse au roi. Ce zèle ne se ralentit pas sous l'Empire quoique un de ses fils servit comme officier; aussi, pendant les Cent Jours, M. de Sambucy fut-il traduit devant une commission martiale, à Auch, présidée par Abrial (le fils), et condamné à mort. Ce jugement, révisé par la commission de Toulouse, fut transformé en une détention à Dijon. Traîné de brigade en brigade, M. de Sambucy recouvra sa liberté après Waterloo et devint alors un des auxiliaires les plus précieux des commissaires royaux dans le Midi, MM. de Forcade et de Polignac. Il mourut le 15 mars 1823 sans avoir pu même obtenir la croix de Saint-Louis, qu'il avait ardemment sollicitée.

le conseiller Lavergne et l'imprimeur Vedeilhé, de Villefranche, le docteur Gabriel Molinier, médecin à Milhau, et le savant Despradels, « l'ami de l'agriculture ».

Les premières manifestations libérales de ce groupe se produisirent en 1788, quand, sous la pression des opinions nouvelles, le roi Louis XVI fit procéder au renouvellement des municipalités. M. de Bonald et M. de Sambucy furent présentés par l'intendant du Rouergue ; après une courte lutte de courtoisie, le second se retira.

On comprend quel résultat dut produire, sur un terrain encore en friche, une pareille administration. M. de Bonald, que Dussault, en 1814, appelait un *semneur d'idées nouvelles*, et qui devait plus tard écrire, parmi tant d'aphorismes étincelants : « Des sottises faites par des gens habiles, des extravagances dites par des gens d'esprit, des crimes commis par d'honnêtes gens, voilà les révolutions », M. de Bonald sema la révolution dans son pays.

Quoi qu'il en soit, voici un document qu'on me pardonnera, en raison de son importance, de citer *in extenso* et qui prouve de quelles ardeurs généreuses était animée, à la veille de la Révolution, cette aristocratie rouergate. C'est la copie collationnée, que je possède, d'un acte notarié, délivrée par le notaire Lafon, le 2 brumaire, an III, à la requête du citoyen Artières, de Milhau.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le

« quinzième jour du mois de janvier, après midy,  
« par devant nous, notaire de la ville de Millau,  
« et présent les témoins bas nommés, se sont  
« présentés, Louis-Gabriel-Embroyse Bonal <sup>1</sup>,  
« Auguste-Jean-Baptiste Sanbucy, Jean-Pierre  
« Bourzès, Louis-Antoine Tauriac, Jean-Pierre  
« Cassan, Alexandre Sanbucy-Miers, Pierre-Hono-  
« ré-César Darre, Auguste-Marc-Antoine Sanbu-  
« cy-Sorges, Durand-Louis Bourzès, Pierre-Louis  
« Grandsagnes-Hauterive, Gilles-Louis-Antoine  
« Grandsagnes, Hercule-Béranger Sanbucy et An-  
« toine-Jean Cassan-Cassagnole, tous habitans du-  
« dit Millau, lesquels instruits, etc., ont, par le  
« présent acte, chacun en droit soi et personnel-  
« lement protesté contre toutes démarches publi-  
« ques ou particulières qui pouroient leur être attri-  
« buées : déclaré au surplus qu'à l'exemple d'un  
« grand nombre des membres, etc., et comme  
« propriétaires, etc., ils sont prêts à faire tous les  
« sacrifices pécuniaires que les Etats-Généraux  
« jugeront nécessaires au bien de l'Etat, et qu'ils  
« s'honorent d'offrir à leurs concitoyens leur vœu  
« pour une égalité proportionnelle de répartition  
« de succides, etc., ont déclaré en outre percis-  
« ter de plus fort dans la demande des Etats par-  
« ticuliers du pays du Rouergue, consignée dans  
« la délibération de la communauté de Millau du  
« vingt-trois novembre dernier, désirant que leur  
« constitution soit assimilée à celle du Dauphiné,

(1) Cette pièce, qui a servi de preuve de civisme à l'un des signataires, renferme de nombreuses abréviations : ainsi les titres et demeures des signataires n'y figurent pas.

« et, persuadés que ceste constitution, ainsy  
« modifiée, est le plus grand bienfait que la pro-  
« vince puisse recevoir, etc. De tout quoy les  
« comparents susdits ont requis acte à nous no-  
« taire, que leur concédé. Fait et récité dans  
« notre étude aud. Millau.

« Présents les sieurs Jean Mazars fils, caissié  
« du fournissement des gabelles, et Frédéric Al-  
« debert, habitants dudit Millau, sous signés avec  
« les comparents, et nous Jean Lafont, notaire  
« de ladite ville.

« Bourzès, Sanbucy, Bonal, Tauriac, Sanbucy-  
« Miers, Grandsaignes, Bourzès, Cassan, Sanbucy-  
« Sorgues, Sanbucy, Hauterives, Cassan-Cassa-  
« gnoles, Darre, Mazars fils, F. Aldebert, Lafon  
« notaire, ainsi signés au registre, conterollé à  
« Millau le seize janvier mil sept cent quatre-  
« vingt-neuf. Reçu en treize articles neuf livres  
« quinze sols. Blaquièrre ainsi signé.

« Collationné, etc... »

Hélas ! les signataires de cette pièce, qui, du reste, servit plus tard de certificat de civisme à plusieurs d'entre eux et les sauva de l'échafaud, ne se doutaient pas que, de la réunion de ces Etats et de cette constitution dont ils faisaient le vœu, sortirait l'orage qui devait les emporter.

C'est dans ce milieu éclairé et libéral dont son caractère religieux, son talent poétique et sa philosophie joviale lui avaient ouvert les portes, que vécut le prieur de Pradinas.

Il se lia particulièrement avec M. de Bonald,

l'ardent apôtre des idées nouvelles, auquel il adressa deux jolis compliments en vers, l'un en 1789 pour le féliciter de sa gestion administrative, l'autre en 1790, *la calo des travailladous*, pour le prier de conserver le chaperon; car, lui dit-il,

« Saben prou

« Que s'estimats l'houneste homé Seignou,

« Mespresats pas noun plus lou brabé homé que laouro. »

Mais c'est surtout dans les familles de Galy et de Sambucy qu'il trouva l'accueil le plus cordial. Aussi sa reconnaissance envers ses généreux amis se traduisit-elle maintes fois par de gracieux envois poétiques.

Tantôt c'est un compliment de jour de l'an à M. de Galy, tantôt une louange délicate à M<sup>me</sup> de Galy, qui vient d'être nommée à l'abbaye royale du Monastier, entre Mende et Rodez (*Coumplimen del bossibio* (berger) *de las Aumieyros à Madamo de Gali*), tantôt un épithalame à l'occasion du mariage de M. de Saint-Rome (*Prédiction de la muso del Segala sul mariatgé de Moussu de Saint-Roumo, fil de Moussu de Gali*), tantôt enfin un dialogue entre la muse du Rouergue et le Rouergue sur le mariage de M. de Sambucy-Sorgues avec M<sup>lle</sup> de Vailhausy (*Dialogué entre la muso Rouergasso et soun mestré sul le mariatgé de Moussu de Sorgos*).

De cette société aimable, mais un peu frondeuse, Peyrot prit les goûts, les tendances et les idées à la mode. Beaumarchais avait raillé la

noblesse aux éclats de rire des grands seigneurs eux-mêmes ; Peyrot, qui avait sous les yeux d'autres modèles qu'Almaviva, railla le gentilhomme campagnard, le hobereau gascon qu'il rencontrait à la table de son évêque ou de Madame de Galy. De là son *Chevalier de la Gragnotte*, épigramme mordante, où l'observation spirituelle fait assaut avec l'esprit des mots et qui fit pamer d'aise les grands seigneurs et les dignitaires ecclésiastiques de la province.

Le *Chevalier de la Gragnotte* devint le Marseillais de l'époque, le type légendaire du Gascon bavard, hâbleur et sot, par opposition au type du Gascon hardi, mais spirituel, dont Henri IV avait fourni le modèle et auquel le régiment de la Calotte, sous Philippe Emmanuel de Torsac, venait de donner une illustration nouvelle.

On lira plus loin le *Chevalier de la Gragnotte* et on verra qu'il n'a pas vieilli. A sa lecture, le même rire qui a secoué nos pères nous prend encore parce qu'à distance nous y reconnaissons des ridicules, soulignés par une observation narquoise qui est bien dans le caractère français. Malheureusement Peyrot et ses protecteurs n'avaient pas songé qu'en ridiculisant la petite noblesse provinciale, ils s'attaquaient aux plus fidèles défenseurs de la royauté.

Ils ne s'en tinrent pas là, du reste. Saluant comme une heure bénie l'aurore de la liberté, Peyrot, avec

la plupart des curés de campagne, grisé de rêves humanitaires, dansa autour de l'arbre de la liberté, coiffa le bonnet rouge et chanta même le *Ça-ira*.

« Aro doune te tenen, aymablo Libertat,  
« Que ta souben, en grand'poumpo anouçado,  
« Noun paressios que de glissado.

.....  
« Salut, aoubré puissent, dount las belos racinos  
« Del lac de Caroun soun besinos  
« Et dount lou bounet routgé ès presqué dé nibel  
« Ambé las planétos del Cel!

.....  
« Et millo gargailols fan sans cesso en chorus  
« Del famus *Ça-ira* rounfla lous hiatus... »

*(Ceuplimen d'un franc patrioto  
à l'aoubré de la Libertat.)*

Ce fut là la belle époque de notre curé, l'époque du pur enthousiasme, de la fraternité universelle, du désintéressement, l'époque où

« Lous capelas, lous nobles,  
« Per ajuda lou Rey, bendoun jusqu'à lours mobles.  
« Tant d'aoutrès, atabé, sans counta lour dégut,  
« Ouffrissoun de lours founds le quart del rebengut. »

*(Dialogué entre Miquel et Janou.)*

M. de Bonald donnait le branle à ce mouvement. Maire de Milhau pendant tout le régime de l'Assemblée nationale, il sut au péril de sa vie, par sa fermeté et son ascendant sur ses concitoyens, prévenir plus d'une fois l'effusion du sang et arrêter l'émeute dans une population ignorante que les nouvelles de Paris, démesurément grossies ou défigurées par des agitateurs, troublaient et surex-

étaient sans cesse. Aussi notre curé lui rend-il un glorieux hommage ; il demande pour lui une couronne civique, et, profitant d'un dialogue imaginaire entre deux paysans, il chante les louanges de l'Assemblée nationale.

Mais il ne ménage guère les amis de Marie-Antoinette, les adversaires de Necker, les Rohan, les Brienne, les Calonne, les Polignac, fauteurs du déficit, courtisans et ministres complaisants :

« Oh ! penjan bé souben la bouluuro racaillo,  
« Mais jamay les grossés filous  
« Qué fan lugi de pigaillous...

.....  
« Per ci-daban la reilho èro fort mesprésado.  
« Aquelos grossos gens, qu'oun fait d'autré mestié  
« Qué dé sé déberti, mangea, beouré, se jayré,  
« Nous counsidéraboun pas gayré.  
« Sans naoutres, cépenden, dé fam tout pétrio. »

La note, on le voit, est bien révolutionnaire : l'Encyclopédie avait porté ses fruits.

Et cependant ce n'était point un sectaire, pas même un mécontent, que le prieur de Pradinas. En 1744, à l'occasion de la maladie de Louis XV, de cette bienheureuse fluxion de poitrine qui sauva l'armée du prince Charles, fit exiler Mesdames de Châteauroux et de Lauraguais et mérita au roi — on ne sait pourquoi — le surnom de *Bien-aimé*, il avait composé une ode enthousiaste sur *lou Rey recumbolit de la malautio qu'ajet à Metz en faguen la guerro*. Tout y respire l'admiration et la fidélité d'un bon sujet ; il y parle même des exploits

et de la vaillance du roi, ce qui, de la part d'un ecclésiastique, pouvait prêter à des sourires gouailleurs.

- « Per escriouré tas merbeillos,
- « Tas baillantisos sans pareillos,
- « N'aurio pas prou de papié.
- « Uno de tas matinados
- « Emplegario les annados
- « Del pus habillé greffié! »

Il est vrai que les matinées de Trianon et du Parc-aux-Cerfs n'avaient pas encore commencé.

Plus tard encore, à l'occasion du débordement du Rhône et de la naissance du comte de Provence, en 1755, il compose un poème en français, *les dons du Ciel et ses disgrâces sur la Provence*, où le futur Louis XVIII,

- « Un tendre rejeton de la tige des lys,
- « Ramène les beaux jours du siècle d'innocence. »

Aussi de quelle tristesse ne dut pas se sentir être envahi ce pauvre pasteur patriote, quand il vit ses beaux rêves s'effondrer, ses amis proscrits et la guillotine s'élever à la place de l'arbre de la Liberté! Ses dernières poésies patriotiques, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, laissent discrètement percer sa désillusion. Mais il était trop tard, et, à cette époque, du reste, il était dangereux de brûler ce qu'on avait adoré.

Peyrot, d'ailleurs, ne puisa pas uniquement des inspirations dans le cercle aristocratique du Rouergue. Il était lui-même de race gauloise, ne dédai-

gnant pas la grosse gaité de la table, les joyeux propos de bons compagnons et même ces grasses plaisanteries dont, depuis Rabelais jusqu'aux contes de Lafontaine, les moines et les capucins ont défrayé la poésie légère.

Ses amis Molinier et Fages, son frère, son cousin le curé de Milhau, prébendier de l'église Saint-Sernin, et quelques aimables Bénédictins formaient avec lui un cénacle dans lequel semble avoir fleuri la *sisette*, ce jeu aimé de nos aïeux, et où Bacchus, Comus et Momus étaient également honorés.

C'est de ce cénacle que sortirent les poésies légères de Peyrot, son *Homicide imaginaire*, poème *tragi-comique* à l'imitation du *Lutrin*, qu'il composa à la prière de ses amis les Bénédictins et qui respire autant de gaité que d'élégance, son *Compliment de condoléance au curé de Milhau condamné à la diète par son médecin*, sa *Requête de la Sisette à Comus*, qu'il dédia au D<sup>r</sup> Molinier, sa *Mort de Francésou*, et enfin certains badinages assez irrévérencieux, comme le *Nouveau basson* et l'*Hippocrène*.

De ceux-ci la matière est délicate, surtout venant d'un prêtre. Mais nos aïeux, nous l'avons dit, n'avaient pas nos scrupules en matière de gaité, et le prieur de Pradinas a traité ces sujets scabreux d'une plume assez légère pour qu'on lui pardonne ces infractions à l'austérité professionnelle. Je me contente toutefois de donner les titres de ces deux

pièces avec la brève explication dont l'auteur a cru devoir les faire précéder.

LE NOUVEAU BASSON

« Le frère de l'auteur, venant d'essuyer la petite  
« vérole, fut visité par un demi-bourgeois, qui,  
« après lui avoir fait compliment sur sa conva-  
« lescence, fit un tour dans la chambre, remarqua  
« quelques instruments et quelques papiers de  
« musique sur la table, et au-dessous il aperçut  
« une seringue qui venoit fraîchement de servir.  
« Il crut d'abord que c'étoit un nouvel instrument  
« que l'auteur avoit acheté; il le saisit, le mania  
« longtemps. Le convalescent et un domestique  
« qui étoit auprès de son lit faisoient beaucoup  
« d'efforts pour s'empêcher de rire; mais, voyant  
« enfin qu'il la portoit sur ses lèvres, ils ne purent  
« plus tenir, ils éclatèrent; ce qui fit apercevoir  
« au visiteur que ce n'étoit pas un instrument à  
« vent. L'auteur traita ce quiproquo de la manière  
« suivante :

« Le lundi saint précisément, etc... »

J'ouvre une parenthèse sur cette belle anecdote. On voit par là qu'en dépit de Molière, l'instrument cher à M. Purgon étoit encore, à la fin du dernier siècle, peu connu ou peu répandu dans le midi de la France. Il ne faut pas s'en étonner : l'invention de la seringue remonte à peine au xv<sup>e</sup> siècle.

Un médecin fameux du xvii<sup>e</sup> siècle, Sonnet de Courval, attribue la médication aux Egyptiens. « Ils avaient appris l'usage des clystères, dit-il, parce qu'ils avoient remarqué l'oyseau nommé ibis, qui est une espèce de cicoigne, puiser de l'eau de la mer avec son bec et se la mettre au fondement pour lui ouvrir le ventre, qu'il avoit constipé. » *Sic*, et j'en demande pardon à mes lecteurs. Mais l'instrument se composait alors d'une simple vessie de porc emboutie d'un roseau ; c'était bien primitif et cela dura néanmoins jusqu'à l'invention de la seringue, que les uns attribuent à Ambroise Paré, les autres à Regnier de Graaf, médecin hollandais, qui publia en 1668 un traité *De clysteribus*<sup>1</sup>.

La faveur royale dont jouit, sous Louis XIV, le nouvel instrument, contribua bien à le répandre ; mais, au siècle dernier encore, sauf dans les maisons riches, il était très mal connu en province. Ceux qui en possédaient un le prêtaient à leurs voisins dans les cas de besoin, et il se transmettait précieusement par héritage de génération en génération. Hélas ! la pauvre seringue, à son tour, a déjà disparu, faisant place à un progrès nouveau de l'hydraulique domestique.

Mais je ferme ma parenthèse, et je reviens à Peyrot, qui, lui, reste dans son sujet.

(1) A. Franklin. La vie privée d'autrefois. Les médicaments. Paris 1891. Plon, in-18<sup>e</sup>, p. 66.

Son second badinage est intitulé :

LA VRAIE HIPPOCRÈNE OU LE FESSIER DU P. PAUL.

ODE PARFUMÉE

« Le gros et dodu Père Paul, capucin, tour-  
« menté des hémorroïdes, après avoir fait inuti-  
« lement plusieurs remèdes pour en guérir, en  
« fit un en dernier lieu qu'on lui donna pour un  
« topique infailible : il consistoit simplement à  
« humer la fumée de toiles d'araignées par le fon-  
« dement. Charmé de la recette, il alla tout de  
« suite chercher de ces toiles et, les ayant mises  
« sur un réchaud plein de braise, après avoir dé-  
« veloppé sa mappe-monde, il se mit en posture  
« de la parfumer ; mais, soit que la rotondité de  
« sa bedaine, n'ayant pu se plier à cet exercice,  
« le fit choir sur les charbons ardents ; soit qu'un  
« zéphir indiscret, partant des pays-bas, eut fait  
« la fonction du soufflet et enflammé les dites toi-  
« les, le bon Père fut enveloppé dans un furieux  
« incendie, qui fit un autre Ilion du postérieur de  
« sa révérence. Cette aventure, publiée par un  
« chirurgien qui ne crut pas devoir tenir le secret,  
« donna lieu à bien des couplets de chanson, qui,  
« à la vérité, méritaient peu d'être écoutés ; mais,  
« comme les poissardes et les polissons les chan-  
« toient sans cesse à la barbe du R. Père, il en  
« fut enfin si lassé qu'il y répondit par l'invitation  
« suivante :

« N'offrez plus un encens frivole, etc... »

Je renvoie les amateurs aux œuvres de Peyrot.

Mais ces gauloiseries ne donnent nullement une idée du talent de notre auteur comme poète patois. Pour faire apprécier son style imagé et sa façon primesautière en la langue de Goudouli, je citerai un passage de sa *Respounço à Moussu Fajos*. Aussi bien y verra-t-on une amusante peinture de Toulouse il y a cent ans :

- « La semana passado, un marchand dé cerbèlo,
- « Pichot-mestré élégant (aquo bol dire un fat),
- « Tirat à quatrè piols, à la greequo couffat
- « Et galounat surtout en marquis de Gascougnou,
- « Sé troubet barbouillat d'uno lourdo besougnou.
- « Té baou counta lou fait. D'el même fort countent
- « Quoiqué fouguet beléou prou desanat d'argent,
- « Aquel lesté marquis troutabo las carrièros ;
- « Bénio dé daou lou Pount, dintrabo a Peyroulièros,
- « Et, coumo se rancountro al pas lou pus estreit,
- « Arribo uno carréto alaro al mémé endreit.
- « Aquo ero des caillets la pudento boituro
- « Qué de qualqué pribat carrejabo l'ourduro.
- « El s'arruquet bé prou per la layssa passa,
- « Mais, malgré tout aquo, permay, calguet salsa.
- « Tout d'un cop, del carriol sé destaquoun dos postés
- « Qué layssoun débounda qualquo biando sans ossés,
- « Qu'emplastro del marquis la figuro et lou rusc.
- « Ah ! certo, d'aqui en lay sentissio pas lou muse.
- « Un frater officious, que béjet sa fatiguo,
- « Ben, le pren per lou bras, lou meno à sa boutiguo
- « Et se met en deber dé lou déshabilla.
- « Lou marquis, qué crégnio de se despeytroilla
- « (Amay n'abio rasou, sabio dé qué birabo),
- « Per se désempeytra, poulimen remerciabo :
- « Mais lou frater, qué crey qu'aquos un coumplimen,
- « Bité al paouré merdous tiro l'habillomen.
- « O qu'un moument cruel ! obbé aquesto qu'és griso !
- « L'homé tant galounat se trobo sans camiso !

- « Soulomen, estaquat ambé quatrè boutous,
- « De la mancho penjabo un parel de margous !
- « Coumo èro ès aoutromen la bilo dé Toulouso,
- « Prou séco dins l'estiou, dins l'hyber pla fangouso. »

Comme on le voit, Toulouse n'a guère changé depuis, poudreuse l'été et boueuse l'hiver.

Peyrot, toutefois, n'employa pas uniquement ses loisirs à écrire des pièces légères et n'eut pas seulement pour amis de joyeux compagnons. Je relève, dans la liste de ses correspondants, les noms d'un compatriote, le capucin Dougados, natif de Carcassonne, plus connu dans les lettres sous le nom de Père Vénance; d'un savant botaniste, ancien apothicaire du roi d'Angleterre, Puech d'Albi; de l'imprimeur Védeilhé, de Villefranche, auquel il dédia l'épître liminaire de ses œuvres, et du chevalier de Rebourguil, qui s'était constitué, à Paris, le vulgarisateur des poésies du curé rouergat.

Le Père Vénance Dougados, capucin du couvent de Notre-Dame d'Orient, près Saint-Sernin, bien connu par sa *Quête du Blé*, était un ami de Peyrot, un ami datant de la prébende de Saint-Sernin. En 1786, il célébra le mérite des *Géorgiques patoises* par une épître en vers au prier de Pradinas; celui-ci répondit en patois; le capucin riposta; ce fut un véritable tournoi dans lequel il serait difficile de désigner le vainqueur, mais où Peyrot l'emporte du moins par le mérite de l'ori-

ginalité. Il ne perd pas du reste l'occasion de railler un brin le froc :

« Fay qualqué cop, dedins l'alcobo,  
« Qualqué poulit bers d'amagat.  
« Se jamay lé gardien lous trobo,  
« Digos-y d'un toun de pietat :  
« Pèro gardien ! Ave Maria ! »  
« El bouldra pas d'aoutro proba,  
« Car iéou sabi qué, chez bous aous,  
« Un pichot ayré d'hypoucrité,  
« Un eil bayssat, un dous perpaous  
« Ten loc de tout aoutré merité. »

Et le capucin de répondre par un madrigal que l'on croirait volé à l'Almanach des Muses :

« Gracieux peintre des saisons,  
« Heureux émule de Virgile,  
« O toi, dont la muse facile  
« Chante les vergers, les moissons,  
« Sois mon guide, Peyrot, etc...  
« A ton badin de Ducerceau  
« Tu joins la force, la noblesse  
« De Despréaux et de Rousseau.  
« Dans leurs écrits tu puises l'étégance,  
« Les devoirs du poète et ceux du citoyen,  
« L'amour du vrai et la décence :  
« Ils furent ton modèle et tu seras le mien. »

Hélas ! le capucin devait mordre aussi au fruit dangereux de la liberté. Le froc, que Peyrot rail-  
lait en lui, pesait à ses ailes de poète et, quand  
sonna le tocsin de la Révolution, il se hâta de la  
jeter aux orties. Devenu adjudant-général à l'armée  
des Pyrénées-Orientales, il n'y déploya pas les  
mêmes talents qu'en littérature, se compromit  
avec quelques fédéralistes, fut destitué, traduit à

Paris devant le Tribunal révolutionnaire, condamné à mort comme conspirateur et exécuté le 24 nivôse an II (13 janvier 1794).

Puech, sur lequel nous avons moins de renseignements, n'était qu'un modeste savant qui, après avoir longtemps vécu en Angleterre, s'était retiré à Albi pour s'adonner à l'horticulture. Au milieu de ses jacinthes et de ses plantes potagères, il aimait à deviser en philosophe des évènements politiques, et Peyrot, qui a fait de son jardin une description enthousiaste, le traite de sage persiflant les sottises de son siècle :

« ..... parlo sans passiou,  
« Toujours en général, sans fa d'applicatiou. »  
(*L'hort sans parel.*)

Quant au chevalier de Rebourguil, c'était, comme nous l'avons dit, un bel esprit dans le goût du jour. Retenu par les devoirs de sa charge auprès du comte d'Artois, à Paris, fréquentant les poètes à la mode et se piquant lui-même de poésie, il ne dédaignait pas de correspondre avec le curé de Pradinas. Il lui adressa même, après l'apparition des *Géorgiques*, une épître qui figure dans la plupart des éditions des œuvres de Peyrot, dans laquelle il le compare à Fontenelle et à Saint-Lambert et qui se termine par ces vers :

« Le bruit y court que ce poème  
« De tant d'agrémens embelli,  
« Fut inspiré par Triptolème  
« Et fut écrit par Goudouli. »

Mais le personnage qui exerça sur Peyrot, par la conformité de leurs goûts littéraires et agricoles, l'influence la plus directe fut son ami Despradels. C'est à sa sollicitation qu'il composa les *Saisons* et les *Géorgiques patoises*, et c'est à lui, à *Moussu Despradels, amic de l'agriculturo*, qu'il les dédia. Il ne les eût cependant peut-être pas achevées, dans la tranquille paresse de son presbytère du Ségala, sans l'intervention d'un puissant personnage.

On conte en effet que, considérant l'entreprise comme au-dessus de ses forces, il s'était arrêté après avoir écrit le *Printemps*, quand son évêque, Jérôme Champion de Cicé, dans une de ses tournées pastorales, entendit, à Milhau, des fragments du poème. L'évêque manda le curé, le félicita chaudement et l'encouragea à terminer son œuvre. Fort de cette approbation, Peyrot se remit au travail et les *Géorgiques patoises* paraissaient en 1781.

Cette apparition fit quelque bruit, non seulement en province mais même à Paris. C'était l'époque, en effet, où Rousseau avait mis à la mode le culte de la nature. La peinture avec Watteau, le roman avec Florian, le théâtre avec Sedaine et Dalayrac n'étaient remplis que de bergers enrubannés et de tendres bergères. Sur les gazons fleuris de Sceaux et de Trianon, où les princesses et les favorites ne dédaignaient pas de promener leurs pieds nus, ce n'était que pipeaux rustiques et

houlettes légères, que bergeries et fêtes champêtres. Delille venait de traduire les *Géorgiques* de Virgile; Saint-Lambert et Thompson luttèrent pour la palme du genre; Mondonville venait de faire chanter à Versailles même, devant la Cour enthousiasmée, son opéra languedocien de *Daphnis et Alcimadure*. On conçoit que l'apparition d'une œuvre de réelle valeur au milieu de ce clinquant pastoral y ait produit quelque étonnement.

L'abbé de Mostuéjols, frère de M<sup>me</sup> de Vezins, alors premier aumônier de Madame, mais auparavant sous-précepteur de Monsieur (le comte de Provence), en parla à celui-ci, qui, en prince lettré et, d'ailleurs, dont la naissance avait été chantée par Peyrot, daigna se la faire expliquer et l'apprécier. Le chevalier de Rebourguil, de son côté, en faisait l'éloge au comte d'Artois. Le *Mercur* de France lui-même dut en parler.

Toutefois, en sa qualité de bel esprit parisien, le critique du *Mercur* ne crut pas devoir laisser passer l'occasion de donner une petite leçon de bon goût à un curé de province et c'est d'une plume légèrement dédaigneuse qu'il laissa tomber, dans le numéro du 9 juin 1782, l'admonestation suivante :

« Le défaut de M. de Pradinas est de s'appesantir un peu trop sur les petits objets et de trop développer ce qui ne doit être qu'indiqué. Ce défaut est celui des Allemands et des Anglais... »

Après quoi, il se montrait bon prince et daignait reconnaître dans le poème « une vérité, un naturel, une naïveté même qui ne peut appartenir qu'à un homme qui est, comme lui, sur les lieux, et qui calque, pour ainsi dire à la vitre, les grâces de son modèle. » Et l'aimable critique terminait en disant : « Nous la citerions en entier (une description de l'hiver) si le poème n'était pas écrit dans une langue inintelligible à la plus grande partie de nos lecteurs. »

Après ces fleurs funéraires, d'autant plus funéraires que, comme nous l'avons dit, le poème patois de *Daphnis et Alcimadure*, imprimé par ordre du roi, avait eu un immense succès, il ne fut plus question des *Géorgiques* à Paris ; et, d'ailleurs, l'orage populaire qui grondait déjà allait tailler bien d'autre besogne aux folliculaires du *Mercury*. Mais cette petite histoire ne démontre-t-elle pas que, si la Révolution a changé bien des choses, elle n'a du moins pas touché à nos mœurs littéraires ?

Eh bien, oui, ce qui fait le charme exquis de la poésie de Peyrot, c'est sa grâce et sa naïveté d'homme des champs ; s'il a calqué à la vitre, — ce qui n'est assurément pas aussi facile que semble le croire le *Mercury*, — il l'a fait avec un sentiment délicieux de son sujet, avec une élégance suprême de son crayon, avec une richesse et un bonheur prodigieux d'expression.

N'est-elle pas jolie cette peinture de la tonte :

- « Abant qué sul troupel trop dé caout bengo foundré,
- « Lou bouriayré abisat manquo pas dé lé toundré.
- « Quand lou bestial sadoul reben del pastural,
- « La mestro, la serbento ambe lou majoural,
- « Toutis très assiétals sur lundar de la jaço,
- « Tandis qué lou mastis es en lay qué s'ajaço,
- « Sus la fédo et l'oret fan laoura lou ciséou... »

Mais il faudrait tout citer, et nous ne le pouvons ici.

Du reste, la poésie ne fut pas le seul art que cultiva Peyrot pendant sa longue carrière ; il adorait la musique. Ses réunions avec ses amis avaient le plus souvent pour but l'exécution d'un quatuor instrumental ou d'une répétition musicale pour quelque solennité religieuse ; car son ambition était de faire exécuter dans l'humble église de Pradinas des messes en musique et des motets, comme il en avait tant de fois entendu à Saint-Sernin.

Réduit à des moyens personnels, il en arriva, cependant, à force d'ingéniosité, de patience et de persévérance, à ce résultat. Il réunissait pour cela le plus grand nombre possible de paysans, composait à chacun sa partie musicale, la lui apprenait, groupait les voix suivant leur registre et obtenait ainsi des morceaux d'ensemble assez compliqués. On raconte qu'il donnait de la sorte, dans son prieuré rural, un éclat et une solennité extraordinaires aux cérémonies religieuses, et

que son évêque, Charles de Grimaldi, étant allé le visiter, demeura stupéfait de la perfection de ces exécutions musicales.

Ainsi se passa la vie de ce paisible serviteur de Dieu et des Muses.

Quand vint la Révolution, il prêta le serment constitutionnel, et, en récompense des services qu'il avait rendus à la cause libérale, il fut pourvu d'un *bénéfice* à Milhau. Il quitta alors le modeste prieuré de Pradinas et son ermitage du Ségala pour aller vivre à la ville.

Il n'y vécut pas longtemps. Ses dernières années furent attristées par le spectacle des folies révolutionnaires qu'il avait lui-même quelque peu contribué à déchaîner.

On a vu quel avait été le sort de son ami l'ex-capucin Venance ; mais celui-ci ne fut pas la seule victime de la tourmente.

Nous avons dit que Milhau était un centre de libéralisme et d'ardente propagande républicaine. Bientôt M. de Bonald lui-même y fut débordé. En 1790, lors des premières élections municipales, la plupart des votes s'étaient portés sur M. de Sambucy. Celui-ci encore une fois se retira par courtoisie et M. de Bonald fut élu ; bientôt après, il était nommé président du directoire départemental de l'Aveyron et quittait Milhau, où il laissait, aux mains d'un adjoint sans autorité, une situation grosse de dangers.

Ces dangers ne tardèrent pas à éclater. L'exécution du décret du 26 décembre 1790 sur le serment des ecclésiastiques et l'expulsion des religieux de leur couvent amenèrent un conflit entre la municipalité et la garde nationale, commandée par M. de Bourzès ; M. de Sambucy dut intervenir pour éviter une lutte sanglante. Quelques jours après, nouvelle émeute ; les patriotes se ruent sur la maison de M. de Bourzès, qui avait imprudemment provoqué leur colère. Mais ce ne fut pas tout. Il y avait à Milhau deux clubs rivaux, l'un aristocratique, dit *Société de l'Union et de la Paix*, l'autre démocratique, appelé *Société des Amis de la Constitution*. La paix ne dura guère entre ces deux foyers de déclamations. Un beau soir de mai 1790, un dimanche, à l'issue d'une séance un peu chaude, les Amis de la Constitution vinrent assiéger la Société de la Paix ; les assiégés ripostèrent, et nos bons patriotes aussitôt de mettre le feu à ce repaire d'aristocrates. Vingt-six membres de la Société de la Paix faillirent brûler ; ce fut encore M. de Sambucy qui les délivra au péril de sa vie. Le lendemain, sa maison fut attaquée, les portes en furent brisées à coups de hache et on alla jusqu'à percer de coups de baïonnette, pour savoir s'il ne recélait pas des armes et des trésors, le lit sur lequel était couchée M<sup>me</sup> de Sambucy.

Quant à M. de Bonald, comme nous l'avons dit, il était à Rodez, siège de l'administration départe-

tementale. Il n'y devait pas demeurer longtemps. L'attachement à la monarchie et à la religion, qu'il manifesta hautement dans une adresse aux municipalités de l'Aveyron, lui attira soudain la haine de ses anciens amis; il donna alors sa démission de président par une lettre fière et courageuse adressée au Directoire du département, lettre qui fut imprimée et mit le comble aux colères; il se hâta en conséquence de quitter la France (1791), fit campagne avec les princes, se fit battre avec eux et finalement se retira à Heidelberg, où il publia sa *Théorie du pouvoir*<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, la Société populaire de Milhau, devenue la Société des Jacobins et affiliée à celle de Paris, commençait sous la présidence d'un certain Saint-Martin-Vallognes, agitateur ambitieux et sans scrupules, à terroriser le pays. Tous les bons citoyens, ceux-là mêmes qui avaient pris la plus large part au mouvement libéral de 1789, furent traités d'aristocrates, de contre-révolutionnaires, dénoncés et arrêtés.

Les principaux amis de Peyrot, M. de Galy et ses deux fils, M. et M<sup>me</sup> de Vezins, M. de Sambucy-Miers et de Sambucy-Sorgues, le beau-père de celui-ci, Peyrot de Vailhausy, conseiller à la Cour de Toulouse, son collègue de Jullien, mar-

(1) *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, par M. de B., 3 vol. in-8°. Constance, 1796. Cette édition, transportée à Paris, fut saisie et détruite par le Directoire.

quis de Pégueirolles, avocat général à la même Cour, et ses deux fils, le conseiller de Carbon et son fils, enfin M. de Mostuéjols, jugèrent la situation dangereuse et se résolurent à rejoindre, au mois de mars 1792, leurs parents et leurs amis déjà émigrés<sup>1</sup>.

Plusieurs d'entre eux se rendaient à l'armée de Condé, où les appelait M. de Bonald, mais il était trop tard : ils étaient surveillés, et d'ailleurs ils commirent la faute de la famille royale lors de la fuite à Varennes, ils partirent ensemble avec leurs domestiques, dans plusieurs voitures préparées à cet effet.

Aussi MM. de Sambucy, de Galy et de Vezins avaient à peine quitté Milhau que la *Société des Amis de la Constitution de Milhau* les signalait comme émigrants, dépêchait des courriers dans les villes voisines et les faisait arrêter au Puy-en-Velay, où ils passaient pour se rendre à Lyon.

(1) Je relève en effet dans l'*Etat des officiers déserteurs ou émigrés au 1<sup>er</sup> décembre 1792*, Paris, Imprimerie nationale du Louvre, 1793, les mentions suivantes :

4<sup>e</sup> Hussards. — *Hauterives* (Grandsagnes), lieutenant, né à Milhau, passé à l'ennemi avec son régiment en mai 1792.

15<sup>e</sup> Dragons. — *Bonnefonds* (c'était un cousin de M. de Sorgues), sous-lieutenant, né à Milhau, déserté en décembre 1791.

M. de Galy seul avait déjà quatre fils dans l'armée des princes ; les deux qui l'accompagnaient, dont l'un était marié et l'autre prêtre, allaient néanmoins offrir leurs services à l'ennemi. Le prétexte de tous ces émigrants était d'aller assister au mariage d'une des filles du marquis de Mostuéjols, dame chanoinesse, avec un baron allemand qui habitait Fribourg.

Je possède le procès-verbal de l'interrogatoire que subirent les fugitifs devant le tribunal de police correctionnel du Puy. On y lit la copie de la lettre de dénonciation des *Amis de la Constitution de Milhau*, et je ne peux résister au plaisir de transcrire ici ce document, qui donne une idée exacte du style et des passions de l'époque. On y verra que, bien que la pièce soit datée du 20 mars 1792 et que le calendrier révolutionnaire n'ait commencé que le 22 septembre 1793, ce document porte en suscription la date de « l'an IV de l'ère libre ».

Cette remarque est intéressante, car elle prouve la précocité et l'intensité du mouvement révolutionnaire dans le Rouergue. La Société jacobine de Milhau avait devancé la Convention nationale; elle faisait dater l'ère nouvelle, *l'ère libre*, de la prise de la Bastille. Les théories de M. de Bonald et de Peyrot avaient, on le voit, porté des fruits.

Voici ce document :

« Milhau, département de l'Aveyron, 20<sup>e</sup> mars 1792,  
« l'an IV de l'ère libre.

« FRÈRES ET AMIS,

« Il est peu de contrées où les ennemis de la  
« patrie ayant couvé, exécuté même, autant d'at-  
« tentats que dans notre cité. Ils ont disparu, ces  
« monstres, ils ont presque épuisé notre numé-  
« raire et nous ont livrés à l'horreur de l'agiotage.  
« L'arrière-garde de ces hommes vils et atroces  
« vient de mettre le comble à notre détresse.

« Depuis plus de quinzaine, on a fait icy le mettier  
« d'échanger pour ces brigands des assignats de  
« cinquante livres contre un louis. Echappés à  
« notre surveillance, notre indignation nous les a  
« fait poursuivre par le moyen d'un commissaire  
« que nous vous adressons, persuadés, frères et  
« amis, qu'animés d'un civisme sans tache et  
« partageant le mouvement de nos cœurs, vous  
« prendrés des mesures vigoureuses pour arrêter  
« et échanger un numéraire qu'ils nous enlèvent  
« et faire rétrograder, avec l'appareil qu'exigent  
« les circonstances, ces êtres ignominieux et per-  
« fides qui nous laissent jusqu'au soin de protéger  
« leur famille et leurs propriétés. C'est l'instant,  
« François, de déployer un courage mâle et la  
« fermetté d'une nation fière et vigoureuse; que  
« les tirands (*sic*) et leurs vils esclaves tremblent  
« à notre aspect.

« Nul de ces émigrands n'a, ni n'aura des pas-  
« seports de notre municipalité dont les principes  
« épurés font pâlir les méchants. Ceux qui com-  
« posent la dernière horde sont de Milhau, deux  
« frères voisins <sup>1</sup>, Sambucy dit Sorgues, Sambucy  
« dit Miers, Carbon, conseiller, et son fils, etc.,  
« de la banlieue, les Mostuéjols, Galy dit Saint-  
« Rome, Peyrot dit Valiouzi, les Jullien dits Pé-  
« gueirolles, etc.

« Nous avons tout lieu de présumer que des  
« passeports factices ou surpris à des municipa-

(1) Il faut peut-être lire Vesins (de Vezins) au lieu de voisins; en tous cas, MM. de Sambucy-Miers et de Sambucy-Sorgues n'étaient pas frères; ils étaient cousins germains.

« lités fanatisées de la campagne<sup>1</sup> ne soient homo-  
« logués par certains membres du directoire de  
« notre district, dont la turpitude et la bassesse  
« ont causé nos plus grands malheurs. Une re-  
« cherche soigneuse peut découvrir dans les pa-  
« piers de ces fuyards des trames funestes à la  
« patrie. Vous trouverez cy-joint le modèle des  
« signatures de nos officiers municipaux (une ex-  
« près exceptée) et l’empreinte du sceau de notre  
« municipalité pour en faire un objet de compa-  
« raison.

« Nous laissons à votre sage discrétion l’usage  
« de nos signatures dont l’une est celle du maire,  
« celle du secrétaire et celle d’un officier muni-  
« pal.

« Comptés, frères et amis, sur des bras vigou-  
« reux et sur un sang pur destiné au salut de  
« l’Etat.

« Nous sommes bien cordialement des mem-  
« bres de la Société des Amis de la Constitution.

« Signés : SAINT-MARTIN-VALLOGNES, *Président.*

« FABRE, *Secrétaire.*

« PELLET.

« MICHELET fils aîné.

« TRIADOU, *Officier municipal.*

« *Secrétaire* : MOUTET. »

(1) En effet, tous les fugitifs étaient pourvus de certificats émanant de diverses municipalités, en particulier de Saint-Beauzile ; or, M. de Péguierolle était seigneur de cette localité, et M. de Sambucy-Miers y possédait un domaine. Plusieurs fois dans la suite ils excipèrent de ces certificats.

Malgré cette furieuse dénonciation, le tribunal de police du Puy, composé probablement de paisibles magistrats, n'osa pas maintenir l'arrestation et décida que les fugitifs seraient remis en liberté à la condition d'abandonner leurs projets de voyage et de retourner à Milhau<sup>1</sup>.

Ils revinrent donc et mal leur advint. M. de Sambucy-Miers, pour échapper aux tracasseries,

(1) Voici comment M. de Sambucy raconte, dans ses notes, l'évènement :

« Ce fut à my-mars 1792 que ce grand voyage eut lieu, sur la route de Lyon. Certain jeudi soir, de cruelle mémoire, vers les 4 heures, « longeant les murs de la ville du Puy-en-Velay, la municipalité arrêta « les voitures, demanda les passeports, qu'elle trouve en règle, mais, « ne voulant point lâcher sa proie, exige qu'on se rende à la maison « commune. La guilotine (*sic*) était dressée au pied des marches de cet « édifice. L'on détache nos malles, on les fouille ainsi que nos papiers, « on compte notre numéraire, vu que la dénonce à la Société populaire de « cette cité, portée par un agent de celle de Milhau, annonçait qu'on « avait à gros fraix converti en argent les assignats et qu'on avait « dépourvu toute la contrée du numéraire. On ne trouva qu'une somme « de dix-huit cens francs. M. de Bertrand, maire, dit que, quand il « voyageait, à lui seul il en emportait autant. Ne trouvant aucune preuve « des délits supposés, on permit de recharger les malles. Tout paressait « devoir finir là. Une voix s'élève pour déclarer que la municipalité « était incompétente et que c'est au juge de paix qu'appartient le droit « de décider sur le sort des voyageurs. On l'envoie quérir. Il entre en « comité secret avec les membres de la municipalité ; il nous annonce « que, ne voulant pas juger seul, il va appeler le juge de paix forain, « qu'il tient pour visitées les malles et qu'il va passer la nuit afin qu'on « puisse reprendre la marche à 6 heures du lendemain. Il exige que les « grenadiers continueront de monter la garde pour mieux assurer « l'inviolabilité des voyageurs. Toute la journée du vendredi se passe « en interrogatoire. M. Brun, juge de paix, y mit toute l'activité dont « l'homme probe peut être capable, et, sur ce qu'il avança que la veille « on avait assassiné six voyageurs à Saint-Etienne-en-Forest (Forez), il « proposa de dévier de cette route, ce qui donna lieu à la réplique qu'il « valait mieux revenir sur ses pas pour prouver à ses concitoyens qu'ils « s'étaient faussement allarmés. »

se réfugia à Toulouse, où il ne tarda pas à être emprisonné aux Carmélites; il fut heureusement relaxé par un ordre du représentant du peuple Mallarmé et devint agent royaliste. MM. de Sorgues<sup>1</sup> de Galy et de Vezins échappèrent aux recherches; mais les conseillers de Carbon et Peyrot de Vailhausy<sup>2</sup> n'eurent pas le même bonheur.

(1) Un autre Sambucy (Antoine-Pierre), âgé de 29 ans, né à Milhau, prêtre, fut impliqué, devant le comité révolutionnaire de la section de la cité, à Paris, dans une affaire assez obscure de célébration clandestine du culte catholique, pendant la Terreur, chez une dame Bergeron. (Voir, à ce sujet, Campardon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 356.) L'interrogatoire de ce Sambucy nous apprend qu'il était entré au Séminaire de Saint-Sulpice en 1780; je pense que c'était un cousin de MM. de Miers et de Sorgues appartenant à une quatrième branche de la famille de Sambucy, dite Sambucy-Cabannes. Il réussit à sauver sa tête et devint même, par la protection de Chaptal, aumônier des Tuileries sous l'Empire.

(2) Jean-François Peyrot de Vailhausy, baron de Brousse, seigneur de Vailhausy et de Lughanac, n'avait rien de commun avec notre Peyrot. C'était sa fille qu'avait épousée M. de Sambucy-Sorgues et dont Claude Peyrot avait chanté le mariage. En outre, chose curieuse, le nom inscrit sur la liste du tribunal révolutionnaire, grâce auquel le malheureux conseiller de Pérès, l'oncle de Madame de Sambucy-Miers, fut traîné à l'échafaud, n'est point Pérès, mais *Peyrot Jean-François, 59 ans, né à Milhau (Aveyron), y demeurant, conseiller au Parlement*. Cette coïncidence (car les erreurs abondent dans les pièces du Tribunal révolutionnaire) eût probablement donné à réfléchir au bénéficiaire de Milhau, s'il l'eût connue. Quant à Peyrot de Vailhausy, son nom est écrit sur la liste des condamnés: *Perotte de Vailhausy*.

On a beaucoup discuté sur cette exécution de M. de Pérès, qui fut l'un des griefs principaux du procès Fouquié-Tinville, parce que le nom de Pérès, dit-on, ne figurait pas sur la liste des condamnés. En réalité, M. de Pérès fut parfaitement compris sur l'acte d'accusation, mais le greffier qui inscrivit les noms des condamnés mit à sa place et par erreur sur la liste le nom de Peyrot, de telle sorte que Pérès ne s'y trouve pas, mais que Peyrot (Peyrot et Pérotte) y est deux fois avec les mêmes prénoms, la même qualification, le même lieu de naissance et le même domicile.

Arrêtés et conduits à Paris comme membres du Parlement qui avait protesté contre les décrets de l'Assemblée Nationale, ils furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, condamnés et exécutés le 18 Messidor an II (6 juillet 1794). Enfin, le malheureux avocat-général Etienne-Hippolyte de Julien, marquis de Pégueirolles, alors âgé de 73 ans, traduit également à Paris comme ses collègues, y arriva tellement épuisé de fatigues et de privations, qu'il dut être transporté à l'Hôtel-Dieu, où il mourut de misère, le 28 octobre 1794<sup>1</sup>.

On juge si ces exécutions et ces persécutions durent retentir douloureusement dans le cœur de Peyrot!

Il chanta cependant encore, car, comme il le dit dans une curieuse épître<sup>2</sup> rimée au procureur-syndic de la République pour lui recommander un certain Bertrand, l'un de ses compagnons de musique, il rime et il chante à 80 ans passés. Mais on sent que la conviction n'y est plus; malgré les honneurs, sa foi en la liberté est morte, et

(1) Les deux fils du marquis de Pégueirolles, qui avaient épousé les deux filles du comte de Paulo, moururent peu de temps après leur père. Le plus heureux des anciens protecteurs du prier de Pradinas fut encore l'évêque de Rodez, Jérôme-Marie Champion de Cicé, qui, nommé à l'archevêché de Bordeaux en 1781, fut député du clergé à l'Assemblée Constituante, détermina, dans la séance du 22 juin 1789, la réunion du clergé au Tiers-Etat, fut le modèle des prélats constitutionnels, émigra cependant, reprit l'anneau pastoral en 1802, et malgré les démêlés de sa sœur avec la police impériale, lors de l'affaire de la machine infernale, mourut archevêque d'Aix en 1810.

(2) Toutes les rimes de ces 150 vers sont en *ent* et en *ique*.

ce n'est pas sans une certaine mélancolie qu'il en parle maintenant.

Ainsi, dès le milieu de 1793, à propos de l'érection d'un « Arbre de la fraternité » dans la commune de Pailhas, il s'écrie :

« Aoubré dé la Fraternitat,  
« Qué ses bengut dins aquesté bilatgé  
« Per y mentené l'ordré et la tranquillitat,  
« Salut, hounou, joyo et santat ! »

Mais il recommande aussi à l'arbre de ne point faire parade de son élévation et de sa noblesse, car

« ... Aquel titré, aoutrés cops hounourablé,  
« Es bengut, *tout d'un cop*, ta lourde, ta mesprésablé,  
« Qu'es défendut mémé dé lé pourta. »

Et, en terminant, il prie le ciel de préserver cet emblème des orages qui ont déjà abattu tant d'autres grandes choses.

Plus significatif encore est le dernier de ses dialogues politiques. Ce sont deux femmes qu'il fait parler, Jeannette et Martrou; celle-ci, en gardant son troupeau, a fait la rencontre d'un patriote,

« ..... Un gros houménas,  
« Qué pourtabo sul col une grando pigasso »

et qui l'a interrogée sur ses sentiments démocratiques. La pauvre fille s'est enfuie, interdite, et Jeannette, qui est de bon conseil, estime qu'elle fera bien de ne pas trop parler de cette aventure :

« Per abeyré boulgut un paouc trop libromen  
« Sus aquestes trimals diré soun sentimen,  
« May d'uno es estado fretado. »

Aussi le pauvre Peyrot, revenu de son prosélytisme, conclut-il, avec une résignation qui révèle bien d'amères méditations :

« Nous bal bé may cala  
« Qué dé nous fayré escapoula. »

Ce furent d'ailleurs les seules flèches qu'il lança d'une plume discrète au nouveau régime de liberté. Il mourut bientôt après, en 1795.

La première édition de ses œuvres parut très incomplète puisqu'il n'avait pas encore composé ses poèmes rustiques, en 1774, sous ce titre :

**Poésies diverses patoises et françaises**

Par M. P<sup>\*\*\*</sup> A. P. D. P. (*par M. Peyrot, ancien prieur de Pradinas*).

POESIOS ROUERGASSOS

*En Rouergue, 1774, in-12.*

Je n'ai pu voir cette édition et j'en emprunte l'indication bibliographique à Champollion-Figeac (*Charte de commune en langue romane pour la ville de Gréalou, en Quercy, par M. Champollion-Figeac. Paris, 1829, in-8°, p. 11, note*).

Une seconde édition ne tarda pas à paraître, avec les *Géorgiques patoises* et les *Saisons*, sous ce titre :

**Poésies diverses**

Par P<sup>\*\*\*\*</sup>, A. P. D. P., *Villefranche, 1781, in-8°, 121 pages et glossaire de 19 feuillets non chiffrés.*

Une troisième parut en 1811 sous les mêmes rubriques (in-8°, 128 et 96 p., la première partie renferme les poésies patoises) et une quatrième en 1823. Ces renseignements nous sont donnés par Gustave Brunet dans ses *Variétés bibliographiques* (Notices et extraits sur quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France. Paris, 1840, in-12, p. 105).

Enfin, une dernière édition a vu le jour en 1855 à Millau même. Elle est intitulée :

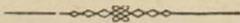
### Œuvres complètes patoises

de C. Peyrot, ancien prieur de Pradinas.

*Cinquième édition augmentée d'une Notice, suivie de quelques pièces françaises du même auteur et d'un vocabulaire patois-français. — Millau, V. Carrère jeune, imprimeur-libraire, 1855, in-12, 270 pages.*

C'est l'édition rouergate, incorrecte et mal imprimée. Il serait à désirer qu'un éditeur soucieux de notre littérature romane en donnât une nouvelle et définitive impression.

En voilà assez, croyons-nous, pour présenter Peyrot à nos lecteurs, et le *Chevalier de la Gragnotte* leur fera faire plus intime connaissance avec cet aimable conteur.



LE  
CHEVALIER DE LA GRAGNOTTE  
SEIGNEUR DES BAS-FONDS

PAR C. PEYROT <sup>1</sup>.

---

Nous soupions chez M. l'Archidiacre de N....., lorsque cet inconnu entra subitement dans le salon, sans s'être fait annoncer. Nous fûmes d'abord frappés de son accoutrement gothique et de la façon singulière dont il se présenta. Feu Molière en aurait tiré bon parti.

Il était si mal fagotté  
Du talon jusqu'à la erinière,  
Il laissait pendre à son côté  
Une si trainante rapière,  
Qu'il ne lui manquait presque rien  
Pour figurer Monsieur Vivien  
De la Chaponardière.

(1) La relation si répandue du *Voyage de la Chapelle et de Bachaumont* avait mis à la mode le genre de narration en prose alternée de petits vers, que Peyrot emploie ici; c'est également celui du *Voyage de Bourgogne* du chevalier de Bertin et d'une foule d'autres œuvres légères.

Quant au langage employé par l'auteur, c'est-à-dire au français estropié et patoisé, d'autres poètes avant lui s'en étaient servi pour obtenir des effets comiques, par exemple Goudouli dans ses Ballets. Je rappelle pour mémoire cette strophe où Goudouli joue sur le mot *vue* (bue) :

Aussi tost la mestresse dit :  
« Qu'en seroit-il de la rebue  
Si par hazard vous m'aviez bue? »  
Et le serviteur respondit :  
« Je vous irois pisser au lit. »

Il acheva de lui ressembler par les expressions risibles avec lesquelles il expliqua le motif qui l'avait amené :

Boici, Messieurs, un von bibant,  
Qui donne vien un coup dé dent,  
Le Chibalier dé la Gragnotte,  
Pardon dé mon empréssement  
Dont j'entre sans quitter la votte,  
Dieu mé gagné ! on m'a dit qu'ici  
La cassérole aujourd'hui trotte ;  
Et moi, qué j'ai von nez aussi,  
Jé biens mé mettre à table-d'hôte.

Après ce début, qui nous annonça une scène amusante, il alla saluer tous les convives l'un après l'autre, avec des contorsions si grotesques que nous le primes pour un fou qui courait le pays. Cependant, M. l'Archidiacre lui répondit qu'il lui faisait beaucoup d'honneur et qu'il souhaiterait d'avoir de quoi le régaler. Il continuait à lui dire des politesses, quand notre homme, s'assayant brusquement à table, lui dit d'un ton le plus cavalier :

Tranchons bite les complimens ;  
Ça ne fait qué tarder la chose.  
Dé bien manger jé mé perpose  
Et languis dé jouer des dents.

Effectivement, il en joua si bien qu'il ne faisait que tordre et avaler ; au point qu'un morceau peu mâché, s'étant embarrassé dans son gosier, faillit l'étrangler. Alors, se tournant du côté d'un jeune garçon qui servait, il lui demanda à boire en criant :

Aïe ! aïe ! lé morceau m'estrangole ;  
Porte-moi dé bin, pétit drôle !

Ce petit accident donna lieu à M. de N... de le railler un peu sur sa voracité. « Mâchez, mâchez bien, lui dit-il, Monsieur le Chevalier ; rien ne vous presse, la table n'est pas louée. » Le goinfre, qui crut qu'on le pressait de manger, répondit, la bouche pleine :

Comment ! qué jé né mangé pas !  
Eh ! j'ai pur dé manger l'assiette ;  
Régardez, elle est toujours nette.  
Quand jé rencontre un von répas  
Jé fais hounur à tous les plats.

Tout le monde riait sous la serviette de la façon dont il se servait de la fourchette. Il coupait d'abord la viande avec le couteau, de la main droite, la prenait de la gauche, l'enfourchait, l'apportait ensuite à la bouche avec toutes les deux et la poussait de l'index jusqu'au gosier <sup>1</sup>. Mais nous ne pûmes plus nous empêcher d'éclater, lorsqu'il se mit lui-même à rire de toutes ses forces, croyant que l'air enjoué qu'il remarqua sur tous les visages provenait du plaisir qu'il faisait à toute la compagnie, ce qui lui fit dire d'un ton niais et satisfait :

Bibe d'être un peu dégordi !  
Messiurs, jé lé bois bien, pardi,  
Vous risez dé ma vonne grâce ;  
Dé ça n'en soyez point surpris,

(1) Il ne faudrait pas s'étonner outre mesure de cela ; on mangea la viande avec les doigts jusque vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Louis XIV lui-même mangeait ainsi. Chacun prenait avec ses doigts dans le plat le morceau découpé par l'écuier tranchant et le déposait dans son assiette, où il le mangeait au couteau. L'emploi de la fourchette ne commença à s'introduire dans la haute société qu'après 1600 et cet instrument ne fut en usage régulier dans la bourgeoisie qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

J'ai resté six mois à Paris ;  
Et, dans cette grande billasse,  
Quand, comme moi, l'on s'est appris,  
Parblure, il faut bien qu'on sé fasse.

Pour faire durer cette plaisante conversation,  
M. de N... lui fit les questions suivantes: M. de  
la Gragnotte arrive donc de Paris? Trouvait-il ce  
séjour agréable? S'y plaisait-il?

Perqué! fort cé pays est veau;  
Toujour s'y fait réjouissance;  
Et puis après, pour la mangeance.  
Dé buf, dé mouton, dé védeau,  
On fait plus meillure bomvance,  
Cadédis, qu'à notre chateau,  
Ah! c'est, ma foi, sans comparance!

Et dans quel quartier était logé Monsieur le  
Chevalier?

Tout dé contre la velle place.  
Où bouliez-bous donc qué lougeasse  
Un houmé dé coundition?  
Coume ma grande passion  
Sont les chibaux, sauf votre grace,  
Proche d'eux j'étais en pension,  
A plein pied d'une salle basse  
Où l'on tenait lur ration  
Et d'où l'on boit tout cé qui passe.  
Jé bis un jour sire lé Roi  
Qui marchait dedans sa carrosse  
Dé huit chibaux, qu'aucun, ma foi,  
Ne paraissait pas être rosse.

Comment vous amusiez-vous à Paris? Voyiez-  
vous du monde? Vous n'étiez pas tout le jour seul  
avec les chevaux?

Pardi non! qué j'abais l'hounur  
D'aboir toujours pour compagnie  
Lé maître-d'hôtel d'écurie.  
Quand il était dé vonne humur

Il caquétait comme une pie ;  
Il avait tant lu dans sa bie  
Qu'il sabait l'almanach par eur,  
Jean-dé-Paris, Richard-sans-Pur,  
Et d'autres livres dé science  
Dont j'écoutais la viendissance.  
Ça m'a donné l'élèbement  
Et la tournure d'élégance  
Qué sé montrent présentement  
En face dé botre présence.

Il me paraît, Monsieur le Chevalier, que vous avez bien profité à cette école ; mais vous ne vous borniez pas, sans doute, à la société des chevaux et de leur maître d'hôtel ; vous fîtes bien d'autres connaissances et un grand nombre d'amis ?

Des connaissances ? des amis ?  
Moi ? j'en abais tant qué, sandis,  
Jé né sabais pas où mé mettré  
Qué jé n'en bisse nuf ou dix.  
Quand je commençais à paraître,  
Notre boisin le sabétier,  
Aussi quatre garçons du maître,  
Criaient à force dé gosier :  
« Boici Monsiur lé Chibalier ! »  
Dès aussitôt, pour mé connaître,  
Bous entendiez tout lé quartier  
Dire, en sortant à la fenètre :  
« Bénez boir la velle façon  
« Dé cé gentilhoumé gascoun ! »  
Et tous les passans dé la rue,  
En entendant noummer mon noum,  
Dé moi bénaient aboir la bue.

Cela n'est pas surprenant, Monsieur le Chevalier ; vous étiez sans doute magnifique en habits, en équipages ? Vous vous faisiez d'ailleurs remarquer par votre figure intéressante et votre air noble.

Perqué ! j'abais l'habillement  
Qué fit moun père au régiment,



Aussi sa beste galounée  
Que lé taillur m'abait tournée.  
Mais, pour dé boiture, néant ;  
Ça mène un bruit trop turbulent,  
J'ai ma jambe assez dénouée.  
Quant à ma figure, braiment,  
Elle n'est pas mal façounée.  
Jé crois même qu'en cé moument  
Elle est assez illuminée ;  
Ça né sérail pas surprenant,  
J'ai pinté coume un Allemand.

M. votre père a servi, dites-vous ; peut-on vous demander, sans être curieux, en quelle qualité ?

Il était un chibal-léger  
Dessus les baisseaux dé la mer,  
Dans une guerre dé vataille,  
Qu'il y risquait un grand danger,  
Car il n'abait d'autre bitaille  
Qué quelque biscuit pour manger.  
Ils étaient après si méchants,  
Tous ces vipères d'Allémands,  
Qu'ils tuaient tout par grand malice.  
Mais moun père qui eut von sens  
Detroumpa toute leur caprice,  
En faisant comme l'écrébisse.

Quel cœur devait avoir M. votre père ! On ne lui aurait pas fait impunément la moustache ?

Fourqué ! s'il en abait, dé cur !  
Un soldat, pour lui fairé pur,  
Lui vailla, par trop d'imprudence,  
Un soufflet, même en sa présence.  
D'abord mon père, enbénimé,  
Sort son épée en diligence  
En lui disant : « Bilaine engeance,  
« A présent qué jé suis armé,  
« Rébiens mé faire l'insoulnence ;  
« Jé té larderai d'impourtance. »

Quand il lé bit tant animé,  
Lé drole fuit, tout alarmé;  
Il counut bien la counséquence,  
Voyant qu'il né faisait pas von  
Avec un tel cur dé lion  
Qué lui boulait trouer la panse.

Quelles étaient les occupations de M. le Chevalier à Paris? Il y faisait apparemment les exercices qui conviennent aux personnes de sa qualité?

Pour sé bien dégager les vras,  
Aussi les pieds, rien qué la danse.  
Jé té sabais faire ces pas  
Dé bourraye et dé contre-chats  
Et toute l'autre manigance,  
Qué j'aurais pu té nir lé val.  
Jé jouais aussi du chibal  
Et dé l'épée à l'admiraunce.

Monsieur le Chevalier, vous ne nous dites rien de la musique de Paris; on dit qu'elle est si belle: l'aimiez-vous? l'avez-vous apprise<sup>1</sup>?

Ah! j'aimais fort lé bioulon  
Quand il sonnait du faux-bourdon;  
Aussi l'instrument dé guitare,  
Celui-là qui fait drin, dran, dron  
Entre les vouches du menton.  
Jé sabais tout l'air dé fanfare  
Dé mirontaine, mironton.

C'est la romance de Malborough dont vous voulez parler; employâtes-vous bien du temps à l'apprendre? Vous eûtes sans doute un bon maî-

(1) Ce passage permet de fixer approximativement la date à laquelle a été composé ce morceau. C'est en effet en 1752 que les chanteurs italiens jouèrent pour la première fois à l'Opéra et que commença en France la révolution musicale qui passionna tout le siècle. C'est donc sans doute de 1752 à 1755, lors des premières représentations de *Tithon et l'Aurore*, de Mondonville, que le *Chevalier de la Gragnotte* fut écrit.

tre ; il n'en manque pas à Paris, mais ils sont chers. Combien vous en coûtait-il ?

Rien ; jé né suis pas dans l'usage  
Dé payer pour un vadinage ;  
Jé mé l'appris d'un von garçon  
Qui sé gagnait un joli gage,  
Chez un monsiur du boisinage  
Rien qué pour tenir un cordon  
Par derrière son équipage ;  
Son nom s'appélaït Picardon.  
Comme il jouait dans un vouchon,  
Avec d'autres faisant la bîe,  
Moi, j'entre dédans sans façon  
Et mé mis dé lur compagnie.  
Picardon, qué bit mon enbîe,  
D'entre dents sortit la chanson ;  
D'aussitôt jé sus ma légon.

Il faut avoir les dispositions que vous avez, Monsieur le Chevalier, pour avoir appris tant de choses en si peu de temps. Que de talents ne réunissez-vous pas ! Vous êtes à la-fois bon danseur, habile écuyer, grand escrimeur, excellent musicien, et, par-dessus tout, poète admirable ! Depuis que vous êtes entré ici, vous ne nous avez parlé qu'en vers, sur-le-champ et sans préparation ; il paraît qu'ils ne vous coûtent guère ?

Oh ! pour ça, jé les fais, les bers,  
Coume un foundur fait les cuillers.  
Cadédis ! jé sabais les faire  
Dépuis lé bentre dé ma mère.

Quel dommage que vous ayez resté si peu de temps à Paris ! Avec tant de génie, vous auriez fait des miracles ! Mais peut-être commenciez-vous à vous y ennuyer ?

Non, qué j'y sérais plus resté,  
Mais n'en coûtait trop dé dépense.

Dix sols par jour! en hérité,  
C'était trop fort pour la mangeance.  
Jé mé plure quand jé m'y pense!  
Ah! si je n'abais pas 'quitté,  
Mon père dit en ma présence  
Qué, dans un an, j'aurais été  
Un grand prodige dé science.

Voilà pourquoi il eut grand tort de vous en retirer sitôt, voyant les progrès étonnants que vous y faisiez. Ce n'était pas le cas de regretter la dé pense, surtout si vous êtes fils unique. L'êtes-vous, en effet?

Jé lé sérais sans une sur  
Qui sé-recontre par malhur  
Nativé dé notre famille.  
Elle est sujette à la bapur  
Dé né bouloir pas rester fille.  
Nous la ténons dans un coubent  
Pour la pousser religiuse;  
Elle ne coûterait pas tant  
Et sérait cent fois plus huruse.  
C'est cé qué ma mère lui dit  
Pour son salut et mon profit.  
Mais elle est si capricieuse  
Dé sa tête et dé son esprit,  
Qu'elle persiste à bouloir faire  
La même fin qu'a fait ma mère.

Il faut espérer cependant qu'elle deviendra plus raisonnable; elle aurait trop mauvaise grâce de ne pas se prêter aux arrangements de la famille; mais peut-être a-t-elle quelque inclination; il faudrait tâcher de la découvrir, pour y mettre obstacle.

Jé sais... Non, jé né lé sais pas.  
J'ai soupçon dé quelque tendresse;  
Boilà pourtant un envarras  
Pour une affaire qui mé presse.

Cette obstination est fâcheuse. Vous songez sans

doute à faire un établissement vous-même; et pour le faire plus avantageux, vous voudriez auparavant déblayer un peu la maison, n'est-ce pas?

Justément. Entre nous, démain,  
Jé m'en bais remvourser chemin  
Pour épouser en mariage  
Dé notre endroit un von parti,  
Qui sé troube dans lé bubage  
Par lé décès dé son mari.

Oh! ceci s'éclaircit; je m'en doutais bien. Avez-vous déjà passé le contrat de mariage?

Nous n'abons qué pouliçonné<sup>1</sup> :  
Mais c'est coume la même chose,  
Car dans la poulice on perpose  
Qué lé countrat sera sinné.  
Jé m'y fis mettre cette clause;  
Et, si Dieu but, judi prochain,  
Monsieur le curé, von matin,  
Complèterà notre entreprise.  
Jugez, dans lé chateau quel train!  
En nous rétournant dé l'église,  
Nous trubérons la nappe mise  
Pleine dé chair et force bin,  
Dont ma velle séra surprise.

Nous sommes très persuadés, Monsieur le Chevalier, que rien ne manquera à votre noce. Mais votre future est-elle bien faite, riche, jeune?

Elle est un peu vorgne d'un ul ;  
Mais qué ça fait! l'autre y boit sul.  
Jé mé la prends par fantaisie  
Sur sa sule physionomie  
Elle a d'adot dix mille francs  
Et dit avoir trente-six ans.  
Moun père dit qu'il faut cet âge

(1) Ce qui veut dire : *passé une police*. Les contrats de mariage étaient quelquefois, en effet, précédés de contrats particuliers ou polices.

Pour countraindre les junes gens  
Qui sount d'un naturel boulage.  
Boulez-bous boir lé compliment  
Qué jé l'y fis dé ma cerbelle,  
Debant sa face, en l'avourdant,  
Pour mé faire connaître d'elle?

Très volontiers, si vous avez la complaisance de  
nous le dire, nous l'entendrons avec grand plaisir.

Lé boici. Silence un moument!  
Une vête, Mademoiselle,  
Qui berrait machinalement  
Dé botre ul droit lé manquément,  
Dirait qué vous n'êtes pas velle,  
Par défaut dé discernément.  
Mais moi qué j'ai du jugement  
Jé maintiens que vous êtes telle  
Du soumet jusqu'au foundément,  
Car dudit ul l'abuglément  
N'est au fond qu'une vagatelle,  
Lorsque l'autre y boit clairément.  
Aïe! aïe! lé drôle, en cé moument,  
Dé l'arsénal dé sa prunelle  
Dans moun cur lance une étincelle  
Qui lui cause un embrasément.  
Je puis donc dire hardiment  
Qué lé souleil, aussi la lune,  
Ni qué des étoiles aucune  
Né dardent pas tant dé clarté  
Qu'en exhale botre veauté.  
Lé grand point est, luisante brune,  
Qué bous bôuliez bouloir dé moi :  
Si bous dites oui sans raneune,  
Sans tourtillage et sans renboi,  
Jé bous lache à l'instant ma foi,  
Moun sort, ma bie et ma fourtune.

Et vien, Messieurs, c'est-il vien dit?  
C'est à Paris qu'on prend l'esprit.

Il faut avouer, Monsieur le Chevalier, que vous  
y en avez fait une bonne provision, ou plutôt que

vous avez si bien cultivé celui que vous y apportâtes, que peu de personnes acquerraient dans dix ans les connaissances que vous y avez acquises dans six mois. En vérité, vous êtes un phénomène; on est surtout stupéfait de l'étonnante facilité avec laquelle vous faites les vers; on dirait que vous tenez à vos gages le maître du Parnasse et qu'il n'attend que votre commandement pour vous inspirer. Certes, vous ne devez pas regretter ce qu'il vous en a coûté pour apprendre un métier où tant d'apprentis échouent.

Qué dites-vous? quoi! ça s'apprend!  
Jé n'ai jamais eu point de maître :  
Ça mé vient naturellement,  
Et, vous pouvez bien le connaître,  
C'est un don du tempérament.



Heureux tempérament! don précieux que la nature ne fait qu'à ses plus chers favoris! Nous ne nous lasserions jamais de vous entendre, Monsieur de la Gragnotte; mais il est déjà tard et vous devez vous lever matin pour voler à l'objet qui vous a charmé; allez prendre un peu de repos; nous vous souhaitons l'accomplissement de tous vos désirs.

Cet original se leva aussitôt, prit un verre de vin de Malaga, but à la santé de tous les convives, l'un après l'autre, et alla se coucher. Nous apprîmes de l'aubergiste que notre homme était parti au lever de l'aurore, monté sur un descendant du fameux Rossinante.